



ACADÉMIE DE WAREMME ASBL

INFORMATIONS INSCRIPTIONS 2024/2025

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

CONTACT

☎ 019/32.77.50

✉ info@acawar.com

🌐 academiedewaremme.com

📍 Rue Charles Lejeune n°4
4300 Waremme

COURS D'ESSAI

La plupart de nos cours sont ouverts à l'essai jusqu'au samedi 21 septembre 2024. (Après remise d'une fiche d'inscription complétée et signée)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Avant le 24 Septembre 2024 :

- Fiche d'inscription
- Copie de carte d'identité
- S'acquitter du droit d'inscription

REDUCTIONS ET ATTESTATIONS

A rendre avant le 18 Octobre 2024 :

Voir : Minerval et cotisation de soutien
aux « Amis de l'Académie asbl »



Les documents doivent
impérativement être remis au
secrétariat ou envoyés à l'adresse :
info@acawar.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Du mercredi 12 juin 2024 au jeudi 4 juillet 2024
puis à partir du lundi 19 août 2024

Date limite : mardi 24 septembre 2024

Permanence téléphonique :

lundi au vendredi : 15h00 à 19h00
mercredi : 11h30 à 19h00

Permanence inscriptions à Haneffe :

le mardi 3 septembre 2024 de 15h30 à 17h00

REPRISE DES COURS

- **Cours d'instruments :** à partir du lundi 26 Août 2024
(sur convocation du professeur)
- **Cours de danse, d'art de la parole, de formation musicale (Waremme et Haneffe) et cours complémentaires :** à partir du lundi 2 Septembre 2024
- **Cours en implantation :** à partir du lundi 9 Septembre 2024

CONDITIONS D'ACCES AUX COURS ET REGULARITE

- Avoir rendu un formulaire d'inscription, une copie de sa carte d'identité et s'être acquitté du montant dû.
- Suivre au minimum 2 périodes de cours par semaine dans le même domaine sauf en préparatoire, en danse (formation) ainsi qu'en cycle de formation si une 2ème période est suivie dans un autre domaine.
- **Comptabiliser au maximum 20 % d'absences** (nous devons répertorier toute absence sur base d'un justificatif écrit).
- Se présenter aux auditions de classe et/ou aux évaluations.

Minerval et cotisation de soutien aux « Amis de l'Académie asbl »

STATUT	A PAYER A = Cotisations ASBL M = Minerval	A FOURNIR en plus de la carte d'identité
Tous les enfants en préparatoire	50 € A	
Né(e) après le 31/12/2012 et cours à l'académie de Waremme	100 € A	
Né(e) après le 31/12/2012 atelier parole ou atelier chant dans les écoles (implantations uniquement un cours)	80 €	
Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement fondamental atelier parole dans les écoles (implantations uniquement un cours)	80 €	Attestation de l'école fréquentée
Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement fondamental et cours à l'académie de Waremme	100 € A	Attestation de l'école fréquentée
Né(e) entre le 01/01/2007 et le 31/12/2012 inclus	155 € 90€ M 65€ A	
Né(e) avant le 01/01/2007	230 € 225€ M 5 € A	
Elève chômeur complet indemnisé	50 € A	H4*
Elève à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	50 € A	H4* + Composition de ménage
Demandeur d'emploi en période de stage	50 € A	H3*
Bénéficiaire du revenu d'intégration	50 € A	Attestation du CPAS
Enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	50 € A	Attestation du CPAS + Composition de ménage
Élève bénéficiaire du statut de handicapé	50 € A	Attestation du SPF Sécurité sociale de l'AVIQ, du service PHARE ou du VAPH Attestation de mutuelle non valable
Pensionné sous statut GRAPA	50 € A	Attestation du Service fédéral des Pensions
Enfant à charge d'une personne handicapée	50 € A	Attestation du SPF sécurité sociale + Composition de ménage
Élève inscrit en humanités artistiques dans l'E.S.A.H.R.	80 € A	Attestation de l'école fréquentée
Secondaire technique (T ou Q) sect 10 secondaire tech. ou prof. (T ou Q) sect 6	80 € A	H6*
Élève inscrit dans l'enseignement secondaire obligatoire, ou supérieur universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA) organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles	155 € 90€ M 65€ A	Attestation de l'école fréquentée
Troisième élève et suivants de + de 12 ans faisant partie du même ménage	80 € A	Preuve de l'inscription des 2 élèves les plus âgés + composition de ménage
Minerval déjà payé dans une autre académie	80 € A	H5*
Bénéficiaire de l'intervention majorée BIM	50 € A	Document officiel de la mutuelle attestant du statut BIM
Détenteur de la carte Prof	50 € A	Copie Carte Prof

***H3, H4, H5, H6 fournies par le secrétariat de l'académie et disponibles sur notre site internet !**

H3	ATTESTATION visant à l'exemption du droit d'inscription Elèves inscrits comme demandeurs d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle
H4	ATTESTATION visant à l'exemption du droit d'inscription Elèves inscrits comme chômeurs complets indemnisés
H5	ATTESTATION visant à l'exemption ou à la réduction du droit d'inscription Elèves inscrits dans un autre établissement de l'ESAHR
H6	ATTESTATION visant à l'exemption du droit d'inscription Elèves inscrits dans une option relevant du secteur 6 ou 10

Réductions

- ✓ Une réduction de 45 € sur la cotisation 'asbl' est accordée au troisième inscrit d'une même famille et aux suivants (elle s'applique automatiquement aux plus jeunes).
- ✓ Un remboursement de 25 € sera accordé aux membres (sauf les adultes) du Royal Guidon Hesbignon, de la fanfare de Braives et de l'Ensemble Instrumental Waremzien (paiement du prix TOTAL remboursement sur base de l'attestation fournie avant le 31/12/2024 par le président de la société).

Toute demande de facilité de paiement devra être adressée à la direction avant le 26 Septembre.

En cas d'accord, une convention sera signée.

Précisions concernant les attestations et documents

Veuillez fournir tous les **documents d'inscription (fiche d'inscription et carte d'identité) avant le 26 Septembre**, ainsi que toutes les **attestations (donnant droit à une réduction) avant le 18 Octobre**.

Pour être valides, celles-ci doivent être les plus récentes possibles (minimum 2024).

Les attestations doivent être remises au secrétariat ou envoyées à l'adresse : info@acawar.com

Si les attestations ne sont pas reçues d'ici le 18 Octobre 2024, le tarif plein sera appliqué.

L'inscription sera effective dès réception du paiement du montant de l'inscription (au plus tard le 26/09/2024) et remise des attestations nécessaires. Elle sera annulée et remboursée si le cours choisi n'est plus organisé au 1er octobre 2024 ou s'il n'y a plus de places disponibles.

Compte bancaire à créditer avant le 26/09/2024 :

IBAN BE20 0882 0203 7756

Bénéficiaire : « Les amis de l'Académie de Waremme asbl »

Communication : Nom + Prénom de l'élève

La personne responsable prend note que l'Académie n'organise pas de surveillance en-dehors des heures de cours effectives.

Conformément à la loi du 30/07/2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'Académie de Waremme asbl dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Coordonnées du délégué à la protection des données à désigner le 1/10. Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

Le responsable de la gestion des données personnelles est le Président, Monsieur Jacques CHABOT